

AVIS

Pour intentions de messes, objets de piété, dons faits au Sanctuaire de sainte Anne, ont est prié de s'adresser à M. le chanoine L. N. Bernier, cure de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.

Toute communications concernant la rédaction doit être adressée à M. l'abbé J.-A. Larivée, Séminaire de Rimouski. Tout ce qui regarde l'administration doit être adressé à M. le chanoine R.-P. Sylvain, Séminaire de Rimouski.

DECLARATION.

Soumis aux décisions de la Sainte Eglise, et conformément au décret d'Urbain VIII, nous ne prétendons en aucune manière déterminer le véritable caractère des faits rapportés dans le *Messenger de Sainte Anne*, ni prévenir le jugement de l'autorité apostolique lorsque nous accordons à quelque personnage le titre de saint.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale. L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZELATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordé à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés *sous une seule enveloppe à une seule adresse.*